

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DASES 280 - DPSP Subventions (137.884 euros) et conventions avec 4 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L121-2, L221-1 (2°), L312-1, L313-1, L314-1 et suivants, R314 et suivants.

Vu le projet de délibération, en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris, propose la signature de conventions avec 4 associations menant des actions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et la fixation de la participation financière de la Ville de Paris à ces projets ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint en annexe avec l'Association de Prévention du Site de la Villette, 211 rue Jean-Jaurès (19e) (numéro Paris Asso : 12425) pour son action dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 48 000 € est attribuée à l'Association de Prévention du Site de la Villette soit 38 000 € pour son action prévenir les rixes à l'heure du numérique (dossier n° 2020_00229/DASES) et 10 000 € pour son action prévention des rixes : développer les compétences psychosociales et l'estime de soi (dossier n° 2019_04652/DPSP)

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint en annexe avec avec l'Association de Prévention Spécialisée et d'Accompagnement des Jeunes – APSAJ, 76 rue Philippe de Girard (18^e), (numéro Paris Asso : 16122) pour son action dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 71 884 € est attribuée à l'Association de Prévention Spécialisée et d'Accompagnement des Jeunes – APSAJ pour son action de prévention des rixes et de développement des compétences psychosociales dans la cadre du projet Mission Papillagou. (dossier n° 2020_00211)

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint en annexe avec la fondation OPEJ - Baron Edmond de Rothschild, 10 rue Théodule Ribot (17^e), (numéro Paris Asso : 39101) pour son action dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à la fondation OPEJ - Baron Edmond de Rothschild pour son action d'accompagnement des parents autour de la prévention des rixes (dossier n° 2020_00325).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à Actions Ré'elles (numéro Paris Asso : 191040) pour les actions de prévention des rixes menées auprès de collégiens du 19^{ème} arrondissement (dossier n°2019_08721)

Article 8 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2019 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Organisme bénéficiaire	Intitulés de l'action	Montant du financement
Chapitre fonctionnel 934 – Nature 6526 - Rubrique 428 - Destination 4280004		
Lien social (DASES)		
Association de Prévention du Site de la Villette - APSV	Action « prévenir les rixes à l'heure du numérique »	38 000 €
Association de Prévention Spécialisée et d'Accompagnement des Jeunes – APSAJ	Action de prévention des rixes et de développement des compétences psychosociales « Mission Papillagou »	71 884 €
fondation OPEJ - Baron Edmond de Rothschild	Accompagnement des parents autour de la prévention des rixes	15 000 €

Chapitre fonctionnel 931 – Nature 65748 - Rubrique P11 - Destination 1100010 Police sécurité justice - Prévention de la délinquance et aide aux victimes (DPSP)		
Association de Prévention du Site de la Villette - APSV	Action prévention des rixes : développer les compétences psychosociales et l'estime de soi	10 000 €
Actions Ré'elles	« Quand les mamans se lèvent »	3 000 €

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO